

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1102/SG/FIN autorisant M. Previtera à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti — zone industrielle sud (partie du TF 1352/172).

n° 73-1102/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
7 juillet 1973

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1973

Date du numéro
25 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Previtera est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5526 m2 environ, lot n° 146 — sis à Djibouti — zone industrielle sud, et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1352/172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.